

ARRÊTÉ n°2026-21 : ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'INTERIEUR DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de SUZE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1 ;

VU le code de la route;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi 82-213 du 2/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi du 07/01/1983;

VU la demande en date du 19/05/2026 présentée par M Meryem BENDAHDANE, représentant de PICOM, 54 rue Sébastien MERCIER - 75015 PARIS, par laquelle il sollicite un arrêté de police de la circulation dans le cadre de plantation de poteaux Telecom entre la route de chosseon et le chemin de la Fontaine ;

Considérant qu'il y a lieu à l'occasion de ces travaux de réglementer provisoirement la circulation sur le chemin rural 47 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour permettre le déroulement des travaux, à compter du 08/06/2026 et pour 45 jours calendaires, entre parcelle 346 ZK 67 et la parcelle 346 ZK 69 :
La circulation sera définie ainsi : alternée par manuellement avec panneaux B15 C18

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise la société PICOM représentée par M Meryem BENDAHDANE.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Suze, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Crest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'Entreprise PICOM.

Fait à Suze, le 05/06/2026

Le Maire,
Fabien LOMBARD

Mairie - 64, Les Jaux - 26 400 Suze

Téléphone : 04.75.76.42.68 - secretariat@mairie-suze.fr - www.gervanne-sye.com

Accueil du public les lundis de 14h à 16h et les vendredis de 16h à 19h